# 

* Date : 08-11-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021839043
* Author :

Justice de paix du premier canton de Liège
Désignation
Justice de paix du premier canton de Liège
Par ordonnance du 1 octobre 2021, le juge de paix du premier canton de Liège a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Monsieur Roger CRAHAY, né à Spa le 25 janvier 1947, domicilié à 4900 Spa, Avenue Reine Astrid 126, résidant Rue Basse Wez 145 à 4000 Liège, personne protégée, a été placé sous un régime de représentation.
Maître Albert VANDERWECKENE, avocat, dont les bureaux sont établis à 4000 Liège, Avenue Rogier 24/012, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.